

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2026	2026-106	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TD/EA

SEANCE N° 04 DU 12 OCTOBRE 2026

32 questions, numérotées de 2026-83 à 2026-114

DELIBERATION

ACQUISITION DE DEUX BATIMENTS MODULAIRES SERVICE SCOLAIRE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-François BRISSET, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Armelline SALLIOT, Axel MOREL, Pauline DUCHESNE, François LEPRINCE, Emmanuelle BERGOT, Frédéric GAUCHÉ, Chantal GAUMER et Georges LAVIGNE.

Conseillers : Andrée DUVAL, Jean-Claude CHEVIGNY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Stéphane BÉNIS, Sylvie GONTIER, Valérie GAUTRIN, Sonia ROINEL, Amar DIABI, Sylvie DUFOUR, Mohammed DIABI, Alexandra PORÉE, Tâm NGUYEN, Luca PEYRELADE, Agathe VERGER, Romain LANGLOIS, Hugo PIOLINE, Laurent JUMELINE, Gaëlle PIOLINE, Cemile YANAR, Leïla HARDY, Jérémy PRÉVOST, Lori HELLOCO et Jean-Marc REMANDE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Pauline	DUCHESNE	Armelline	SALLIOT	Ensemble de la séance
Emmanuelle	BERGOT	Stéphane	BÉNIS	
Tâm	NGUYEN	Agathe	VERGER	

Absent : /

Excusé : /

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2026-83 à 2026-114	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
06.10.2026	19 H 05	Frédéric GAUCHÉ	20 H 45	15.10.2026	20.10.2026

R A P P O R T

présenté par

Axel MOREL

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances – Marchés publics		2	30.09.2026	2	
CONSEIL	Séance	4	12.10.2026	N° d'ordre	N° délibération
				24	2026-106

OBJET	ACQUISITION DE DEUX BATIMENTS MODULAIRES – SERVICE SCOLAIRE
-------	---

AA/EA

Chers Collègues,

Suite à l'incendie de la mairie, les locaux de la mairie ont été durablement indisponibles. Cet événement a nécessité la mise en place de solutions provisoires afin d'assurer la continuité du service public et de permettre le maintien des services municipaux dans des conditions satisfaisantes.

En 2019, la Ville a conclu avec la société Portakabin, un contrat de location portant sur deux bâtiments modulaires permettant d'accueillir le service scolaire et la direction des services au public.

La solution locative, initialement mise en place dans l'urgence à la suite du sinistre, représente une dépense importante pour la Ville, à savoir 27.158,40 €/an.

Au regard de la durée prévisible des besoins, de l'utilisation des bâtiments modulaires et de la nécessité de disposer de locaux adaptés, la Ville souhaite acquérir ces deux bâtiments.

La société Portakabin a proposé à la commune la cession des deux bâtiments modulaires actuellement installées sur le site 41 rue de la Boule pour un montant de 85.000 € HT, soit 102.000 € TTC.

L'acquisition de ces deux bâtiments permettrait à la Ville de disposer d'un équipement pérenne, tout en évitant la poursuite du paiement de loyers correspondants. Ces deux modulaires pourront ensuite être utilisés pour d'autres besoins.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - APPROUVER

l'acquisition auprès de la société PORTAKABIN des bâtiments modulaires actuellement loués par la commune et destinés au relogement du service scolaire.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2026	2026-106	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

2 - APPROUVER

le montant de cette acquisition fixé à 85.000 € HT, soit 102.000 € TTC, selon les conditions proposées par la société.

3 - PRECISER

que les crédits seront prévus par décision modificative.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ. 7 VOIX CONTRE, celles de Laurent JUMELINE, Gaëlle PIOLINE, Cemile YANAR, Leïla HARDY, Jérémy PREVOST, Lori HELLOCO et Jean-Marc REMANDE.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédéric GAUCHÉ

Jean-François BRISSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20261012-2026-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 20/10/2026